

Image not found or type unknown



Mes enfants : comment faire

Par **chera04**, le **03/01/2009** à **12:57**

bonjour-

maman solo de 4 enfants, je suis confrontée à des lettres anonymes suite à la méchanceté des gens... tout est faux, tout n'est que diffamation, je pars du principe que je n'ai rien à cacher, mais je n'ai rien à prouver

on me reproche le fait de ne pas aller chez les services sociaux, ne pas utiliser la PMI

or comme je le dis je ne vois pas l'utilité de côtoyer les services sociaux si on se débrouille tout seul et la PMI si mon médecin traitant finit les vaccins

on me dit : ah vous êtes fatigués, non je suis pas fatiguée je veux juste qu'on m'oublie

mes filles sont toujours propres et bien habillées, à l'école à la crèche ou chez moi

j'en ai marre j'en pleure... j'ai peur qu'à cause de ces lettres je ne verrai plus mes enfants!!!

comment faire pour prouver que tout va bien
chez moi

à
pas de se fier à la méchanceté des gens...

Par **Marion2**, le **03/01/2009** à **15:10**

Bonjour,

Tout ceci est un peu confus.

Je ne comprends pas pourquoi vous avez peur que l'on vous retire vos enfants si vous n'avez rien à vous reprocher !

Avez-vous eu des relances de l'Assistante Sociale et (ou) de la PMI ?

Si vraiment vous n'avez rien à vous reprocher, allez voir une AS et expliquez-lui que vous recevez des lettres anonymes et montrez lui !

Donnez un peu plus d'explications ! Merci

Par **chera04**, le **03/01/2009 à 20:47**

le probleme c ke c lettre arrive directement au service sociaux...et c eux qui m'envoa des courriers pour me dire et faire des visites

je ne sollicite pas c services car pour moi jen ai pas l'utilité etant parfaitement autonome et treees debrouillarde

g peur qu'avec toutes ces lettres anonymes, qu'on me retire mes enfants a cose de ces diffamations !!!

Par **sylvie**, le **09/01/2009 à 15:39**

Vous devriez essayer de savoir auprès de l'assistante social qui envoie ces lettres. Sinon essayer de voir si ce n'est pas dans votre entourage familiaux. Dans tout les cas , faites attention car

meme une lettre anonyme peut etre pris aux sérieux par les services sociaux. N'attendez pas et prenez conseil auprès d'un avocat. Et Bon courage

Par **Marion2**, le **09/01/2009 à 17:30**

Bnjour,

Si les services sociaux ont procédé à plusieurs visites, c'est qu'effectivement il y a un problème.

S'il y a diffamation (malheureusement ça arrive parfois) l'Assistante Sociale s'en aperçoit très rapidement et conseille toujours à la personne accusée de déposer une plainte.

Par **chera04**, le **09/01/2009 à 19:22**

deposer plainte pour difamation...oui mais sur ki

pasque a chaque fois que g des conflits avec des personnes, comme on peut pas m'atteindre phisiquement on m'atteind moralement

moi je n'enverrai jamais des lettres pasque quand on sait qu'on a rien a se reprocher on met son nom si on "sait que les phrases sont veridiques

pour ce qui est des services sociaux, nan ya pas de problemes chez moi- d'ailleur mon entourage me le dit toujours, : on voit il manque de rien d ptites, de plus nous somme une famille tres fusionnelle !! mais bon

ensuite quand on sait que les gens agissent par mechanceté on se dit pourquoi il font ça

et pour terminer, les services sociaux ne lisent pas la lettre, il l'abrège en 2 mots

pour il la lise pas et kan je demande si il peuvent la sortir on me repond : nan on l'a pas!!!

Par **Marion2**, le **09/01/2009 à 20:07**

RE,

Il y a des n° de téléphones réservés pour dénoncer, soit la maltraitance d'enfants, soit les femmes battues également et tout ceci EST ANONYME.

Si vous souhaitez déposer une plainte en diffamation, vous déposez une plainte contre X.

Puisque vous n'avez rien à vous reprocher, je ne vois vraiment pas pourquoi vous vous inquiétez autant par rapport à vos enfants !

Par **Visiteur**, le **09/01/2009 à 20:35**

pas mon forum.. mais bon je ne peux pas laisser Laure tout seule sans réagir...

chera... vous avez eu des conseils de lauré... pourquoi ne voulez vous pas les suivre ?